OASIS21

Société Coopérative d'Intérêt Collectif
Société Anonyme à conseil d'administration à capital variable

Capital minimum de 18 500 euros
Siège social : 74 quai de la Loire, 75019 PARIS
RCS PARIS 839 723 632

Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 1 juillet 2019

Le lundi 1 juillet à 18h30, dans des locaux situés au 74 quai de la Loire, 75019 PARIS, les sociétaires de la SCIC SA «Oasis21 », société anonyme coopérative d'intérêt collectif à capital variable de 618 500 euros au 31/12/2018, divisé en 61850 parts sociales de 100 € appartenant à 11 sociétaires, se sont réunis en Assemblée générale Ordinaire, sur convocation par écrit faite par le président à l'ensemble des sociétaires.

Une feuille de présence a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataires.

L'assemblée est présidée par M. Mathieu Labonne en sa qualité de Président du conseil d'admùnistration.
Sarah Dubois est nommée secrétaire de séance.

Le Président constate que le quorum est atteint pour chaque collège et que l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des sociétaires :

- un exemplaire des statuts,
- la liste des sociétaires au 30 juin 2019,
- une copie de la lettre de convocation,
- le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion sur l'exercice clos à cette date, le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales, et le rapport du commissaire aux comptes.
- le texte des projets de résolutions

Le président indique que tous les documents requis par la loi ont été tenus à la disposition des sociétaires ou leur ont été adressés dans les conditions légales.

Puis il rappelle que conformément aux statuts les votes se feront par collège, et seront reportés proportionnellement après pondération par coefficient relatif à chaque collège.

Il rappelle aussi l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- Approbation des associés entrants et sortants en cours d'année
- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de l'année 2018.
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes, du bilan, du rapport de gestion, du rapport du commissaire aux comptes, du rapport spécial

et des conventions

- Quitus des dirigeants
- Affectation du résultat
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales
- Questions diverses

I – Approbation des associés entrants et sortants

Première résolution :

L'assemblée générale prend acte de la liste mise à disposition des associés entrants et sortants depuis la création, et la confirme en tant que liste à jour des membres. Elle constate également que le capital au 31 décembre 2018 était de 618 600 euros, que le capital minimum est de ce fait de 154 650 euros pour 11 sociétaires et qu'au 13 juin 2019 le capital est également de 618 600 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II - Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de l'année 2018

Le président présente le contenu du rapport de gestion qui a été transmis en amont de l'assemblée générale.
Il rappelle les faits marquants de l'année et présente les détails du résultat financier de ce premier exercice d'Oasis21.

III - Rapport de la commissaire aux comptes

Mme Aurélie Lafitte, représentant de Pkf Audit, commissaire aux comptes d'Oasis21, rappelle les modalités de son mandat.

Son rapport sur les comptes annuels au 31/12/2018 a porté, selon le jugement professionnel, sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le capital social variable.

Mme Lafitte certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

IV Approbation des comptes, du bilan, du rapport de gestion, du rapport du commissaire aux comptes, du rapport spécial et des conventions et V - Quitus des dirigeants

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés par le conseil d'administration et le directeur général, lesdits comptes se soldant par un déficit net comptable de 29 794 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et notamment celles indiquées dans le rapport spécial sur les conventions réglementées.

En conséquence, elle donne aux instances dirigeantes quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice de l'année 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VI – Affectation du résultat

Troisième résolution

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice : la somme de 29 794 euros en report à nouveau déficitaire.
L'assemblée générale reconnaît que, s'agissant du premier exercice, il n'a été distribué aucune dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VII – Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à M. Mathieu Labonne ou à toute personne désignée par lui, pour l'accomplissement des formalités légales afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IX - Questions diverses

Aucune question n'a été transmise en amont de l'Assemblée générale.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 15.

Fait à Paris, le 1 juillet 2019

Président de séance
M. Mathieu Labonne

Secrétaire de séance
Mme Sarah Dubois